

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'entreprise (Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019)

Le score de BNP Paribas Antilles Guyane pour l'exercice 2021 s'élève à 94 points sur 100 : significativement au-dessus du minimum de 75 points requis. Il témoigne de l'engagement continu mis en œuvre par le Groupe en faveur de l'égalité professionnelle, en particulier entre les femmes et les hommes.

Pour BNP Paribas Antilles Guyane, l'index s'élève à 94 points au titre de l'année 2021. Il a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 5 indicateurs de mesure suivants :

- 1 - Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables
- 2 - Ecart dans les augmentations individuelles entre les femmes et les hommes
- 3 - Ecart dans les promotions entre les femmes et les hommes
- 4 - Augmentations au retour de congé de maternité
- 5 - Nombre de salariés du sexe sous représenté dans les 10 plus hautes rémunérations

Note Globale

BNP Paribas Antilles Guyane	
2021	
	39 pts
	20 pts
	15 pts
	15 pts
	5 pts
	94 pts

et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- Le périmètre analysé est de **341 collaborateurs**.
- Comme en 2020, BNP Paribas Antilles Guyane a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective.
- Chacun des cinq indicateurs a pu être calculé et le résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.

Conformément aux dispositions légales, chacune des filiales concernées du Groupe communique le score les concernant sur son site internet.



BNP PARIBAS

The bank
for a changing
world